Pose de couronnes dentaires dentoportees

Par MCD

Bonjour,
Un dentiste a posé (à ma mère de presque 90 ans) trois couronnes dentaires dentoportées en avril 2025, pour un montant de 1992 ?, dont elle s'est intégralement acquittée.

Depuis cette pose, ces trois couronnes n'ont cessé de se décoller. Lors de la dernière intervention, le dentiste lui a indiqué « ne plus rien pouvoir faire », ajoutant que cette solution n'était pas adaptée à sa situation clinique et qu'il conviendrait désormais d'extraire deux dents pour poser un appareil amovible.

D'après les premiers éléments de nos recherches il nous semble qu'un professionnel de santé est soumis à une obligation de moyens renforcée par la qualité et la pérennité des soins dispensés, ainsi qu'à un devoir d'information et de conseil

Quels sont nos recours ?

Vous remerciant par avance de votre attention
MCD

Par Marck_ESP

Bonjour et bienvenue
Le praticien a finalement admis que la solution choisie n'était pas adaptée à la situation clinique, c'est un élément déterminant.

Le devoir d'information et de conseil (article L. 1111-2 du Code de la santé publique) : C'est ici que votre dossier paraît le plus solide. Le dentiste doit informer le patient de son état de santé, des alternatives thérapeutiques, de leurs avantages et de leurs inconvénients/risques avant toute pose.
Je pense qu'il faudrait faire examiner votre mère par un autre chirurgien-dentiste pour un second avis clinique objectif, idealement avec un compte rendu écrit constatant l'état des dents supports, mais sans faire réaliser immédiatement des extractions irréversibles avant qu'un constat contradictoire ou un avis d'expert n'ait pu être établi, sauf urgence infectieuse ou douloureuse.

Regardez si votre mère (ou vous-même via une assurance habitation/multirisque) dispose d'une protection juridique, qui peut aider à financer une expertise ou l'accompagnement d'un avocat.

Par MCD

Merci pour cette réponse,
Ma mère n'a pas de protection juridique.
Sans passer par un avocat que pouvons-nous faire afin d'essayer de récupérer les frais engagés.
MCD